

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2022
COMMUNE DE SAINTS-GEOSMES

La réunion a débuté le 8 Septembre 2022 à 20H00 sous la présidence du Maire, M MAUGRAS Jacky.

Membres présents :

Mme BONNOTTE NADINE
Mme CAUSERET EDITH
M DETOURBET BERNARD
Mme GAGNOT-BAZIN DANIELE
M GARBINO GERARD
Mme GOUVERNEUR SYLVIE
M GUENIOT FRANCOIS
Mme MARCOUX VERONIQUE
M MAUGRAS JACKY
Mme MINOT CHANTAL
Mme MONIER MICHELE
M SIMEANT ALAIN
Mme WARNET CHRISTIANE
M ZENDER SEBASTIEN

Membres absents représentés :

M MIOT ERIC Pouvoir donné à Mme MINOT CHANTAL
M ROYER MARC Pouvoir donné à Mme WARNET CHRISTIANE

Membres absents excusés :

M AUBRY ROMAIN
Mme HUMBLOT EVELYNE
M ROUSSEL EMMANUEL

Secrétaire de séance : M MAUGRAS JACKY

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Adoption Rapport sur Prix et Qualité du Service Public d'Eau Potable 2021
- 2022_057 - Attribution Marché Aménagement Place Balesmes en espace de rencontre
- 2022_058 - Tarif Eau Potable
- 2022_060 - Facturation Consommation Eau Potable
- 2022_059 - Convention Groupement Commandes Département/Commune Travaux RD 122
- 2022_061 - Création de Postes Personnel Communal
- 2022_062 - Création Poste Garde Champêtre CC Grand Langres
- 2022_063 - Subvention exceptionnelle Organisation 14 juillet 2022
- 2022_064 - Désignation Ambassadeur Mobilité
- Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal des déclarations d'intentions d'aliéner des biens pour lesquels la Communauté de Communes du Grand Langres n'a pas utilisé de son droit de préemption urbain, à savoir :

- Immeuble non bâti - Section ZR 179 et ZR 127 – rue Champ Bouillon à Sts-Geosmes
- Immeuble bâti - Section ZR 64 – Le Moulin à Vent à Sts-Geosmes
- Immeuble bâti – Section AE 156 et AE 183 – 8 Rue de la Vignotte à Sts-Geosmes
- Immeuble non bâti – Section AC 40-44-45-46-47 – La Grille Nord à Sts-Geosmes
- Immeuble bâti – Section C 1715 – Rue du Lieutenant Didier à Sts-Geosmes
- Immeuble non bâti – Section AA 69 -Proche Le Fourneau à Sts-Geosmes
- Immeuble non bâti – Section AE 30 et ZM 30 à Sts-Geosmes

- Adoption Rapport sur Prix et Qualité du Service Public d'Eau Potable 2021
--

Suite à l'indisponibilité du représentant du Cabinet ROSEVAL, chargé du suivi de la délégation de service public pour la gestion de l'eau potable, il a été décidé de reporter l'approbation du rapport 2021, à la prochaine séance du conseil municipal.

2022_057 - Attribution Marché Aménagement Place Balesmes en espace de rencontre

Suite à la consultation dématérialisée lancée pour les travaux l'aménagement de l'espace public aux abords de la mairie et de l'église de Balesmes en espace de rencontre,

Après examen de la seule offre reçue dans le délai imparti, et après négociation avec l'entreprise, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide d'attribuer le marché des travaux d'aménagement de l'espace public aux abords de la mairie et de l'église de Balesmes en espace de rencontre, à l'Entreprise SAS BONGARZONE TP sise 5 Rue de l'Avenir à SAINTS-GEOSMES 52200, pour un montant de 224 720,10 euros HT.

M. le Maire est autorisé à signer le marché ainsi que toutes pièces utiles pour l'exécution de ce marché, et tous avenants éventuels.

14 voix pour
1 voix contre
1 abstention

2022_058 - Tarif Eau Potable

Considérant qu'il y a lieu de rectifier la répartition du prix de l'eau entre la part communale et la part du fermier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier la répartition du tarif de l'eau potable de Balesmes sur Marne, applicable au 1er janvier 2022, comme suit, sans changement du prix global pour l'usager, à savoir 1,58 € HT/m³ :

- part communale : 0,64 € HT/m³ sur les consommations, au lieu de 0.5580 € HT/m³
- part du fermier : 0,94 € HT/m³ sur les consommations, au lieu de 1.02557 € HT/m³

M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

16 voix pour

2022_060 - Facturation Consommation Eau Potable

M. Alain SIMEANT, adjoint, informe le Conseil Municipal, qu'il a été constaté, par huissier, qu'un branchement illégal avant compteur a été réalisé par un administré pour sa maison d'habitation sur la canalisation d'eau potable de la Commune déléguée de BALESMES SUR MARNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre en recouvrement auprès de l'abonné, la somme de 1 155, 04 euros correspondant aux consommations dues non facturées depuis 2 années, et aux frais annexes engendrés relatifs à ce dossier.

M. le Trésorier de Langres est autorisé à encaisser cette somme.

16 voix pour

2022_059 - Convention Groupement Commandes Département/Commune Travaux RD 122

Dans le cadre de leurs programmes d'investissements respectifs, le Département de la Haute-Marne et la Commune de Saints-Geosmes ont décidé de réaliser des travaux d'aménagement de la RD 122 entre la route de Dijon (RD 974) et le giratoire LECLERC et d'un carrefour RD 122 / rue du Moulin à Vent / rue du futur lotissement d'habitations « Les Frênes ».

Afin de réaliser ces travaux dans les meilleures conditions, il est proposé au Conseil Municipal de constituer un groupement de commandes, entre le Département de la Haute-Marne et la Commune de Saints-Geosmes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la convention à intervenir entre le Département de la Haute-Marne et la Commune de SAINTS-GEOSMES, fixant les modalités administratives, techniques et financières de fonctionnement de ce groupement, ainsi que la répartition des commandes et des participations financières respectives.

Le cout global prévisionnel des travaux est estimé à la somme de 634 974,55 euros HT.

La participation communale est estimée à la somme de 223 308,55 euros HT

La participation départementale est estimée à la somme de 411 666,00 euros HT

M. le Maire est autorisé à signer la convention, ainsi que tous documents utiles relatifs à ce dossier.

16 voix pour

2022_061 - Création de Postes Personnel Communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- 1/ de créer les postes suivants à compter du 12 septembre 2022 et d'adopter la modification du tableau des effectifs :
-
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35h/35h) –
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet (35h/35h) –
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet, à raison de 25h/35h –

Par ailleurs, compte-tenu du futur départ en retraite de certains agents, le conseil municipal, décide de lancer le recrutement de 2 agents sur des postes respectifs d'adjoint technique ou agent de maitrise et de rédacteur ou attaché territorial, à pourvoir au 1^{er} janvier 2023.

16 voix pour

2022_062 - Création Poste Garde Champêtre CC Grand Langres

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Grand Langres dispose d'un service mutualisé de police intercommunale depuis le 1er janvier 2016. Dans ce service, 2 postes de policiers sont vacants (celui du chef de service et de policier).

Considérant que la procédure de recrutement reste à ce jour infructueuse, et afin d'assurer la continuité du service, le conseil communautaire du 22 juin 2022 a décidé d'autoriser le recrutement d'agents relevant du cadre d'emplois des gardes-champêtres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création d'un poste du cadre d'emplois des gardes-champêtres à temps complet et autorise le Président de la CC grand Langres à procéder au recrutement d'agents relevant de ce cadre d'emplois.

16 voix pour

2022_063 - Subvention exceptionnelle Organisation Festivités du 14 juillet 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 469,26 € pour l'organisation des festivités du 14 juillet 2022 à l'Association « Les Chênes Verts » de Saints-Geosmes et décide un virement de crédit de 469,26 € du compte 615221 au compte 6574.

2022_064 - Désignation Ambassadeur Mobilité

Considérant le transfert de la Compétence Organisation des mobilités des Communautés de communes du Grand Langres, Auberive, Vingeanne Montsaigeonnais et des Savoir-Faire au PETR du Pays de Langres depuis le 1er janvier 2022 ;

Considérant que l'ambassadeur de la mobilité de la commune sera un maillon important entre nos concitoyens et le PETR du Pays de Langres ; son rôle étant de leur faire connaître l'offre de services existante et de faire remonter les problématiques de terrain au PETR du Pays de Langres ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur Alain SIMEANT, adjoint, comme ambassadeur de la mobilité pour la commune nouvelle de SAINTS-GEOSMES qui sera un maillon important entre nos concitoyens et le PETR du Pays de Langres ; son rôle étant de leur faire connaître l'offre de services existante et de faire remonter les problématiques de terrain au PETR du Pays de Langres.

16 voix pour

- Questions diverses

1/ La cérémonie de commémoration de la Libération se déroulera le mardi 13 septembre 2022 conjointement avec la Ville de Langres et débutera à 18 h au cimetière de Sts-Geosmes sur la tombe du Lieutenant Didier, puis à la Stèle du Capitaine Baudoin, et enfin cérémonie à la Caserne des Pompiers à Langres avec vin d'honneur.

2/ Le PLUi sera opposable en fin d'année 2023 ; les zonages sur les deux communes de SAINTS-GEOSMES et BALESMES, seront arrêtés après l'enquête publique qui aura lieu courant 2023 et au cours de laquelle chacun pourra faire part de ses observations.

3/ La commune s'est inscrite dans le futur programme 2023-2027 de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat). Une aide financière de la commune pourrait être allouée aux particuliers en plus des aides qui seront mises en place. Le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement sur ce dossier.

4/ M. François GUENIOT, adjoint, expose que lors d'une réunion avec les élus de BALESMES et les Services de la DRAC, les élus ont fait constater des problèmes d'humidité dans l'Eglise de Balesmes et notamment sur les peintures murales restaurées. Ces disfonctionnements proviennent d'infiltrations qui nécessitent des travaux d'entretien de l'étanchéité de la toiture. Ces travaux pourraient être subventionnés par l'Etat. Par ailleurs, il s'avère que l'état de la couverture de la nef de l'église est très préoccupant. Des travaux pourraient être programmés en urgence pour 2023, passant en priorité par rapport à la réfection du clocher de l'Eglise de Saints-Geosmes qui étaient inscrits au programme de la DRAC.

5/ Mme Edith CAUSERET, adjointe, propose de réunir la commission « aides sociale – personnes âgées » afin de définir un choix entre le repas, ou le goûter ou le colis aux personnes âgées de + de 70 ans pour l'année 2022.

6/ Le Conseil Municipal décide de maintenir le financement de 8 semaines d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'année 2023, animées par l'association « La Montagne » durant les vacances scolaires.

7/ M. Alain SIMEANT informe de la pose prochaine d'un compteur sur la distribution du château d'eau de Balesmes, ce qui permettra de quantifier les pertes sur le réseau.

8/ M. Gérard GARBINO, adjoint fait le point sur les travaux en cours, notamment la façade du gymnase qui seront terminés fin octobre.

8/ La commune organise le second « RENDEZ-VOUS URBATUS » ouvert à tous, au Pôle social le samedi 17 septembre 2022 à partir de 19 h avec le concours de l'Association « Récré Dynamic ».

9/ L'enquête publique pour le zonage d'assainissement de BALESMES se déroulera du 26 septembre au 26 octobre 2022 inclus en vue de recueillir l'avis des habitants. Le dossier est consultable en mairie de Balesmes sur Marne. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Balesmes le :

- Lundi 26 septembre 2022 de 14h à 17h
- samedi 15 octobre 2022 de 9h à 12h
- mercredi 26 octobre 2022 de 14h à 17h.

10/ M. Alain SIMEANT signale que le PETR organise la Fête de la Mobilité au Square O. Lahalle à LANGRES le mercredi 21 septembre 2022 de 13h à 18h.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22H15.

M MAUGRAS JACKY
Secrétaire de séance



M MAUGRAS Jacky,
Maire

